

Annexe 1 : Liste des contacts des animateurs(trices) / structure BV

Baie	Nom	Adresse	CP	Ville	Contacts	Téléphone Courriel
Baie de la Lieue de Grève	Lannion Trégor Communauté	1, rue Monge BP 10761	22307	LANNION Cedex	Gwenaëlle Briant	02.96.05.60.51
Anse de Locquirec	An'Dour		29600	MORLAIX	Paul Salaun Soline Barentin Lizig Cloarec	02.98.15.15.23 bouclevertueuse@agglo.morlaix.fr

Contacts MSA Portes de Bretagne

Aurore Guillermic, tel : 02.97.46.52.47 courriel : guillermic.aurore@portesdebretagne.msa.fr

Olivier Richard, tel : 02.97.46.54.47, courriel : richard.olivier@portesdebretagne.msa.fr

Annexe 2

1. Descriptif de la Boucle Vertueuse sur l'Anse de Locquirec et sur la Baie de la Lieue de Grève.

Objectifs

Promouvoir et conforter des techniques agro-environnementales qui permettent de limiter la pollution par les nitrates, soit en limitant les fuites à la parcelle, soit en jouant sur le pouvoir épurateur du milieu. Sur ce dernier aspect, l'objectif est de promouvoir des techniques d'entretien durable des zones humides ou du bocage.

Modalités

Chaque agriculteur engagé en PLAV cumule des points lui permettant ainsi de financer des travaux d'intérêt agro-environnemental réalisés par une entreprise prestataire ou une CUMA. Sur les bassins versants de la Lieue de Grève, pour accéder au dispositif, en plus de l'engagement dans le PLAV, l'exploitant doit avoir atteint un seuil pour l'indicateur de couverture efficace des sols : pour les exploitations avec des ruminants avoir au moins une note de 60% de couverture efficace et pour les autres exploitations avoir au moins une note de 40% de couverture efficace des sols. Pour le dispositif « boucle vertueuse » sur la baie de Locquirec, aucun seuil n'est appliqué, considérant que le nombre de points acquis limite de fait le volume de prestations accessibles pour l'agriculteur.

Méthode de calcul des points

Les points sont attribués en fonction de critères agro-environnementaux (voir grilles de calcul) et sont calculés à partir des résultats du suivi annuel de l'exploitation. Les évolutions constatées d'une année sur l'autre et l'implication dans le plan algues vertes sont pris en compte.

Les points acquis une année donnée se rajoutent aux points qui n'auraient pas été utilisés l'année précédente. De plus, les points acquis sont affectés d'un coefficient et plafonnés afin de tenir compte de la surface sur le bassin versant. Dans l'objectif de tenir compte de l'impact réel des pratiques vertueuses mises en œuvre par une exploitation sur les bassins versants concernés.

	Surface engagée sur le bassin versant				
	Moins de 17,5ha	De 17,5 à 35ha	De 36 à 70ha	De 71 à 105ha	Plus de 106ha
Coefficient	1	1,25	1,5	1,75	2
Plafond de points	32	40	48	56	64

Valeur du point et plafond :

La valeur du point est fixée à 75€ et le montant total du remplacement ne peut excéder 2 000 € HT par exploitation par année civile.

2. Grilles de calcul :

a) La boucle vertueuse sur l'Anse de Locquirec

	EQUILIBRE AZOTE SUR SAU (entrées - sorties)	FERTILISATION	ASSOLEMENT						COUVERTURE EFFICACE DU SOL	ADHESION	PARTICIPATION	FONCIER
	BGA	FERTI TOTALE	Bonus Nmin	Bovins lait	Légumiers	Hors-sol	Bovins mixtes		Coefficient de couverture	Charte puis suivi annuel	Outils - Réunions - Informations	
	SI Bilan Carbone < 35 SI 35 < Bilan Carbone < 30 SI 30 < Bilan Carbone < 45 SI 45 < Bilan Carbone < 60 SI 60 < Bilan Carbone < 75 SI 75 < Bilan Carbone < 90 SI Bilan Carbone > 90	SI UN total < 130 SI 131 < UN total < 160 SI 161 < UN total < 170 SI 171 < UN total < 190 SI 191 < UN total	SI UN min < 35 SI 36 < UN min < 55 SI Herbe / SAU < 55% SI 56% < Herbe / SAU < 65% SI 66% < Herbe / SAU < 70% SI 71% < Herbe / SAU < 100%	% variation sur SAU en - / année n-1 % variation sur SAU en + / année n-1	SI 1 famille SI 2 familles SI 3 familles SI 4 familles et +	SI 2 familles SI 3 familles SI 4 familles SI 5 familles et +	SI 3 familles SI 4 familles SI 5 familles et +	SI Coef Couv = 1 SI 0,8 < Coef < 1 SI 0,6 < Coef < 0,8 SI 0,4 < Coef < 0,6 SI Coef Couv < 0,4	Ré engagement en PLAV2 ou réalisation du suivi annuel	Participation à un groupe	Nombre de participation 2017	N'a pas participé à la réalisation d'un échange A participé à la réalisation d'un échange
Barème points	6,0 4,0 1,0 0,0 -2,5 -5,0	8,0 6,0 2,0 -0,5 -1,5	2,0 1,0 0,0 2,0 4,0 8,0	-0,25 0,25	0,0 2,5 4,0 6,0	0,0 2,0 3,5 6,0	0,0 2,5 6,0	6,0 4,0 2,0 -1,0 -2,5	2,5	1	1	0 5

Les animateur(trice)s de la baie tiendront à jour, un fichier de suivi des exploitations, justifiant l'attribution des travaux dans le cadre du dispositif. Ces fichiers devront être mis à disposition de la MSA et de la DRAAF, à leur demande.

b) La boucle vertueuse sur les bassins versants de la Lieue de Grève

COEFFICIENT DE COUVERTURE EFFICACE DU SOL	FERTILISATION	ASSOLEMENT						NOUVELLES COUVERTURES FOURRAGERES DES SOLS	NOUVELLES COUVERTURES FOURRAGERES DES SOLS	BOCAGE	ENGAGEMENTS EN MAE	ADHESION	PARTICIPATION	Foncier
COEFFICIENT DE COUVERTURE	FERTI TOTALE	Bonus Nmin	Part d'herbe et cultures pérennes (luzerne) / SAU	Bonus herbe	Légumes diversité assolement	HS dominant diversité assolement	Mixte bovin + X diversité assolement	RGI sous maïs	Semis de couverts précoces après moisson	Bonus création de talus de ceinture ou talus antierosif Breizh Bocage	MAE système ou MAE T	Charte puis suivi annuel	Outils - Réunions - Informations (prendre en année de démarrage les participations entre 2011 et fin 2013)	Réalisation d'échanges amiables avec au moins une parcelle sur le BVAV
SI Coef Couv < 1 SI 0,8 < Coef < 1 SI 0,6 < Coef < 0,8 SI 0,4 < Coef < 0,6	SI UN total < 130 SI 131 < UN total < 150 SI 151 < UN total < 170 SI 171 < UN total < 190	SI UN min < 35 SI 36 < UN min < 55 SI Herbe / SAU < 55% SI 56% < Herbe / SAU < 60% SI 60% < Herbe / SAU < 75% SI 76% < Herbe / SAU < 100%	% variation sur SAU en - / année n-1 % variation sur SAU en + / année n-1	SI 1 famille SI 2 familles SI 3 familles SI 4 familles et +	SI 2 familles SI 3 familles SI 4 familles SI 5 familles et +	SI 3 familles SI 4 familles SI 5 familles et +	SI 3 familles SI 4 familles SI 5 familles et +	par ha, jusqu'à 5 ha par ha, au delà de 5 ha	par ha, jusqu'à 10 ha par ha, au delà de 10 ha	SI < de 200 m SI > de 200 m	Engagement en MAE C SPE Engagement en MAE total Engagement en MAE ZH Engagement en MAE C Bocage	Signature d'un contrat d'engagement individuel ou réalisation du suivi annuel	Réalisation d'essais avec la CA Participation à un groupe Bénéficiaire d'un appel conseil	Nombre de participation 2017 N'a pas participé à la réalisation d'un échange A participé à la réalisation d'un échange
6,0 4,0 2,0 1,0	5,0 3,0 1,5 -0,5	2,0 1,0 0,0 2,0 4,0 8,0	-0,25 0,25	0,0 2,5 4,0 6,0	0,0 2,0 3,5 6,0	0,0 2,5 6,0	0,0 2,5 6,0	1,0 0,5	0,4 0,2	0,5 1,0	2 2 1 1	2,5	1 1 1 1	0 5

Les animateur(trice)s de la baie tiendront à jour, un fichier de suivi des exploitations, justifiant l'attribution des travaux dans le cadre du dispositif. Ces fichiers devront être mis à disposition de la MSA et de la DRAAF, à leur demande.

Annexe 3

LISTE DES EXPLOITANT(E)S POUVANT PRETENDRE AU REMPLACEMENT DANS LE CADRE DE LA BOUCLE VERTUEUSE POUR L'ANNEE

BAIE DE LA LIEUE DE GREVE - ANSE DE LOCQUIREC

(rayer la mention inutile)

Dépôt auprès de la MSA et du service de remplacement avant le début des remplacements
(cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers complets doivent être déposés en version exclusivement numérique auprès de la MAS des portes de Bretagne à l'adresse électronique suivante :

prestationsass.blf@armorique.msa.fr

Pour toutes questions liées à la compréhension du dispositif, vous pouvez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante :

plav.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Pour toutes questions liées à l'instruction d'un dossier et à ses modalités techniques, vous pouvez adresser un courrier électronique à l'adresse suivante :

prestationsass.blf@armorique.msa.fr

1 – IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Dénomination sociale :	
SIRET :	
Représentant légal : (Nom, prénom, fonction) :	
Personne chargée du suivi de l'opération : (Nom, prénom, fonction):	
Téléphone fixe :	
Téléphone portable	
Email :	
Adresse :	
Code postal et commune :	
Nature/Statut juridique :	

2 – IDENTIFICATION DU SERVICE CE REMPLACEMENT

Dénomination sociale :	
SIRET :	
Représentant légal : (Nom, prénom, fonction)	
Personne chargée du suivi de l'opération : (Nom, prénom, fonction)	
Téléphone fixe :	
Téléphone portable	
Email :	
Adresse :	
Code postal et commune :	
Nature/Statut juridique :	

3 – PREVISION DES EXPLOITANTS FAISANT L’OBJET D’UNE DEMANDE DE REMPLACEMENT

Nom de l'exploitant.e	Adresse	Date de naissance	Adresse électronique	Nombre de jours de remplacement	Montant journalier en € HT	Montant total en €	Congés (C) Formation (F)
			TOTAL				

4 – PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche de remplacement signée, datée (annexe 2)
- Copie de l'agrément du service de remplacement par la DIRECCTE

5 – MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire les demandes de remplacement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DRAAF.

Notez que toutes les informations communiquées à l'administration sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement par les services de l'État.

6 – ATTESTATION DU DEMANDEUR

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime d'aides exempté n° SA.61994, relatif aux aides aux services de remplacement dans les exploitations agricoles pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

Fait à, le

Signature de l'animateur(trice) et cachet de la structure porteuse du PLAV

Prénom et nom du signataire :

Annexe 4

**Demande de paiement de l'aide au titre du service de remplacement dans le cadre du dispositif de la
boucle vertueuse pour l'année**

BAIE DE LA LIEUE DE GREVE - ANSE DE LOCQUIREC

(La demande doit être déposée auprès de la MSA Portes de Bretagne)

Plan de lutte contre les algues vertes 2022-2027

ARRETE PREFECTORAL relatif à la mise en œuvre de dispositifs visant à encourager à la réduction des fuites d'azote dans les exploitations agricoles pour les baies de
Locquirec et de La Lieue de Grève pour l'année 2026

Date de dépôt des demandes de paiement auprès de la MSA Portes de Bretagne :
(cachet de la poste faisant foi)

Un original de ce formulaire est à déposer auprès de la MSA Portes de Bretagne

Cadre réservé à la MSA

Date de réception :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (les informations à fournir se rapportent au bénéficiaire de l'aide)	
N° SIRET :	
STATUT JURIDIQUE :	
RAISON SOCIALE :	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :	
CODE POSTAL – COMMUNE :	
REPRESENTANT LEGAL (Nom-Prénom) :	
RESPONSABLE DU SUIVI (Nom-Prénom) :	
FONCTION DU RESPONSABLE DU SUIVI :	

COORDONNEES DE CORRESPONDANCE DU DEMANDEUR	
ADRESSE (si différente du siège social) :	
CODE POSTAL – COMMUNE :	
TELEPHONE FIXE :	TELEPHONE PORTABLE :
(Au moins un numéro de téléphone doit être renseigné)	
COURRIEL (obligatoire) :	

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES POUR LES REMPLACEMENTS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS BOUCLE VERTUEUSE

Nom de l'exploitant	Adresse	Date de naissance	Nb de jours de congés annuels	Coût journalier congés (en €)	Total coûts congés annuels (a)	Nb de jours de formation	Coût journalier (en €)	Total coûts formation (b)
				TOTAL			TOTAL	

Visa de l'animateur de la baie

Signature de l'animateur(trice) et cachet de la structure porteuse du PLAV

Total général = total (a) + total (b)

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE PAIEMENT :

- factures par exploitant(e) remplacé(e) pour congés annuels ou formation transmises sous forme dématérialisée
- convention de mise à disposition du personnel de remplacement passée avec les exploitant(e)s remplacé(e)s
- état récapitulatif des dépenses réalisées
- déclaration sur l'honneur des l'exploitant(e)s à ne pas solliciter le crédit d'impôt prévu à l'article 200 undecies du code général des impôts (CGI)

1– MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire les demandes de remplacement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DRAAF.

Notez que toutes les informations communiquées à l'administration sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement par les services de l'État.

2 – OBLIGATIONS ET ATTESTATION DU DEMANDEUR

Je soussigné, représentant légal, sollicite le versement d'une aide au service de remplacement.

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime d'aides exempté n° SA.114.689, relatif aux aides aux services de remplacement dans les exploitations agricoles pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014. Cette aide me sera versée par la MSA suite à la réalisation des remplacements.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements en ce qui concerne ma société, renseignée dans ce présent formulaire,
- La régularité de la situation fiscale et sociale de ma société,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective liée à des difficultés économiques (ex : redressement, liquidation, ...)

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet et m'engage à les respecter en cas d'octroi de l'aide notamment :

- Communiquer les informations à la structure animatrice de BV,
- Respecter les engagements de réalisation de l'opération,
- Informer la MSA en cas de modification de l'opération (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financiers, ...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
- Tenir une comptabilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables de l'opération,

- Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération,
- Conserver toutes les pièces du dossier pendant les cinq suivants le versement de la subvention.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide octroyée.
La signature engage le bénéficiaire de la présente demande.

Fait à, le

Cachet du service de remplacement et signature du représentant légal

Prénom et nom du signataire :



Annexe 5

MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR A REMPLIR PAR L'EXPLOITANT(E)

Raison sociale:..... N° PACAGE :

Je soussigné,....., bénéficiant d'un remplacement pour congés ou formation dans le cadre du dispositif de la Boucle vertueuse, m'engage par la présente à ne pas solliciter le crédit d'impôt prévu à l'article 200 undecies du code général des impôts (CGI) qui prévoit un crédit d'impôt au titre des dépenses supportées par un agriculteur, dont la présence quotidienne est nécessaire sur l'exploitation, afin d'assurer son remplacement par un tiers durant une période de congé.

Enfin, je m'engage à ne solliciter ou percevoir aucun autre financement sur cette opération.

Je reconnais que cette déclaration m'engage et déclare avoir pris connaissance de toutes les obligations qui m'incombent.

Fait à le

Signature du bénéficiaire du remplacement

Rappel. - En cas de fausse déclaration, le bénéficiaire s'expose, outre le remboursement des frais de remplacement, à d'éventuelles sanctions pénales.